

## Le Délégué Général aux Droits de l'enfant à matin *Première*: seul face aux Fauves?

Par Jean Blairon

### *Les faits*

L'émission de Radio que nous voulons analyser s'est produite le 24 septembre 2008 sur les ondes de la RTBF, radio-télévision de service public.

Elle se place dans un contexte d'urgence, puisqu'elle se propose d'interroger le Délégué Général, Bernard De Vos, sur la sentence rendue la veille au soir dans le procès hyper-médiatisé d'Adam G., condamné par la Cour d'Assises de Bruxelles. Le verdict reconnaît le jeune homme coupable de vol avec violences ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner (sur la personne de Joe Van Holsbeeck, pour s'approprier son lecteur MP3) ; il est assorti d'une peine de 20 ans de prison.

L'opinion publique est troublée par deux éléments : le coupable n'est pas condamné pour meurtre, malgré les sept coups de couteau donnés à la victime ; son complice, qui n'avait pas été déféré à la justice des adultes, avait lui été condamné pour complicité de meurtre par le Tribunal de la Jeunesse.

L'émission de *Matin première* se déroule en deux parties : une interview de l'invité par un journaliste, Benoît Patris ; des réactions des auditeurs (une heure plus tard).

Les propos du Délégué Général provoquent certaines réactions virulentes (d'autres par contre sont très élogieuses), à tel point que Bernard De Vos s'estime « bombardé, littéralement ».

Le jeudi 25 septembre, le journal *Le Soir* publie un billet d'humeur sous la plume de Thierry Fiorilli; celui-ci titre « Tout seul face aux fauves » et félicite le Délégué Général pour son courage :

« A entendre les assaillants, on avait honte : beaucoup vous planteraient facilement 17 coups de couteaux. En pensant rendre justice. A écouter Bernard De Vos, on a repris espoir : jusque devant le peloton d'exécution, certains savent possible un monde meilleur. Hier matin, un type, seul, a triomphé de fauves, en groupe. A mains nues. Un type bien. »

### *Première autopsie d'un malentendu*

Une première remarque s'impose d'emblée. Le face à face qui est évoqué dans la citation ci-dessus n'en est pas réellement un, dans la mesure où ses protagonistes ne se sont jamais situés dans le même plan. Les auditeurs s'élèvent émotionnellement contre un verdict particulier ; le Délégué Général invite à raisonner sur un système.

Ainsi, il rappelle la **structuration** du système judiciaire belge et a le courage de dire que le désaffectement du Juge de la jeunesse en ce qui concerne Adam, mineur au moment des faits, constituait une erreur en amont ; il appartient de fait au Délégué général de rappeler que cette mesure est condamnée par la Convention Internationale des droits de l'enfant, dont il est précisément le garant. Il est piquant de voir certaines réactions traiter Bernard De Vos de « libertaire », puisque ce sont précisément ses détracteurs qui le



sont : le libertaire est en effet celui, selon Littré, « qui tient pour idéale une société affranchie de toute loi, de tout pouvoir constitué, dans laquelle prime la liberté individuelle ».

Le Délégué Général réfléchit ensuite sur les **causes** des comportements *comme* celui dont les faits font l'objet du procès. Il identifie, à juste titre, les dérives des sociétés consuméristes qui manipulent les besoins des jeunes : la « culture » majoritaire n'est-elle pas celle qui encourage à franchir toutes les limites, donnant comme modèle l'« énergomène », « personne qu'agite un enthousiasme déréglé ou une vive passion » ? Par ailleurs, socialement, le Délégué Général montre que les jeunes ne peuvent qu'être imprégnés des comportements des adultes, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont pas nécessairement pacifiés.

Réfléchir sur les causes de structure, ce n'est pas excuser, ni admettre, ni encourager : c'est donner ses seules chances possibles à l'action.

Bernard De Vos, avec beaucoup de cohérence, s'est ensuite porté sur l'étude des **effets**, en rappelant combien la prison est criminogène. Certes la prison, au niveau des représentations, satisfait la demande de punition et de protection de la société. Encore faut-il avoir le courage d'interroger l'efficacité de ce moyen, notamment au niveau des mineurs.

Par ces trois déplacements, le Délégué Général a réussi à montrer en quoi l'épreuve personnelle vécue par l'entourage de la victime pouvait aussi nous concerner, en quoi la responsabilité collective y était engagée, dans quelle direction agir pour espérer une diminution au moins partielle

de ce que nous regrettons tous. Ce faisant, le Délégué général ne s'est pas approprié l'épreuve privée vécue par la famille et l'entourage de la victime pour augmenter son capital sympathie. Il s'est interdit de se préoccuper prioritairement de son image personnelle, il n'a pas versé dans le poujadisme en surfant sur l'émotion collective.

Il a été ainsi pleinement à la hauteur de sa fonction, dût-il aller à rebours des fausses évidences et des affects et en payer le prix. D'où le malentendu à l'égard de ceux qui se sont placés sur le terrain de l'émotion suscitée par les faits, à laquelle les médias ont offert une caisse de résonance sans précédent.

### *Un malentendu fabriqué et exploité ?*

On aurait tort de penser en effet que le débat opposait le Délégué Général à une meute de fauves non humains. En l'occurrence, le choc résultant du malentendu a en grande partie été produit par la manière dont les médias sont intervenus : ils ne furent pas en la matière une simple chambre d'enregistrement, se contentant de mesurer l'écart entre des positions apparemment inconciliables.

Plusieurs des fonctionnements qui ont produit « l'affrontement » relèvent de la responsabilité directe des médias, ce qui ne veut pas dire, redisons-le une fois de plus, des journalistes<sup>1</sup>.

### *La victimologie*

Dans cette circonstance, bien des choses furent en effet pré-déterminées.

Nous avons évoqué ci-dessus implicitement le raisonnement sociologique de C.W. Mills. Pour lui, il importe de remarquer que certaines épreuves personnelles



« de milieu » sont « traduites », dans des circonstances singulières, en « enjeux de structure », par exemple lorsqu'elles finissent par toucher un grand nombre de personnes. L'exemple qu'il donne concerne la perte d'un emploi : épreuve privée, certes, mais dans certains cas, la société admet qu'il s'agit d'un fait de structure où sa responsabilité est engagée, ne serait-ce que parce qu'elle touche un grand nombre de personnes qui ne l'ont certes pas voulu.

Notons que l'on peut aller à rebours : d'aucuns ne voudraient-ils pas aujourd'hui que les individus soient jugés « responsables » de la perte de leur emploi et que la responsabilité sociétale (incarnée par la sécurité sociale) soit désengagée de cette « affaire privée » ?

Quoi qu'il en soit, la « traduction » d'une épreuve en enjeu de structure ne va pas de soi : elle peut être absente ou inappropriée.

Dans la situation qui nous occupe, nous sommes de fait en face d'une **traduction héritée**, celle qui a prévalu au moment de « l'affaire Dutroux »<sup>2</sup>. En effet, à l'époque, la « traduction » qui a triomphé était qu'il fallait davantage tenir compte des victimes : les appareils policier et judiciaire ne leur auraient pas accordé suffisamment de place et de considération. Notons qu'une autre traduction à tout le moins eût été possible : la critique d'une société où tout peut faire office de marchandise, y compris des enfants.

Certes nous ne nions pas l'importance d'une meilleure information des victimes (on se souvient de la controverse sur leur accès au dossier), d'une meilleure prise en compte de leurs souffrances.

Mais nous sommes entrés depuis lors dans une « société des victimes » : en avoir le statut suffit désormais à la revendication de droits ; et de fait toutes les portes s'ouvrent : le premier ministre Guy Verhofstad, n'avait-il pas reçu « les amis de Joe » pour que ceux-ci lui fassent part des changements politiques qui seraient d'après eux nécessaires, en sautant par dessus tous les organes consultatifs (comme le Conseil de la Jeunesse d'Expression Française) ?

Mais cette « traduction » qui place les victimes au centre connaît bien des dérapages. Ainsi les médias n'ont désormais de cesse, dans tout procès doté de quelque retentissement, d'interroger les victimes sur leurs attentes, leur « satisfaction » par rapport au verdict, etc.

Or le travail du deuil ou de la souffrance suppose une « coulisse » (au sens de Goffman, soit un espace protégé des regards sociaux) où chacun peut se retirer, pour tenter de faire bonne figure sur la scène (que l'on pense par exemple à la structuration des espaces de deuil, où une coulisse permet à la famille de se retirer pendant les visites).

En sur-exposant les victimes, les médias transgressent le droit à la coulisse, ce qui est un irrespect majeur. Mais il y a plus : l'enquête de satisfaction indécente à laquelle ils se livrent à propos d'un procès n'est pas loin du déni de justice.

Notre système judiciaire ne fonctionne-t-il pas sur l'interposition de la puissance publique entre le coupable supposé et la victime ? L'introduction de ce Tiers permet d'espérer la prise de distance, le temps de la réflexion, l'impartialité, l'équité.



Le recours à un « jury populaire », par exemple, comme le rappelle Pierre Chomé<sup>3</sup>, repose sur l'idée sartrienne, fondée sur la lutte des classes, qu'une justice d'Etat pourrait manquer de distance et s'avérer par trop favorable à la bourgeoisie :

« Le jury populaire fait son boulot sans s'inquiéter de l'impact que son verdict pourrait avoir sur la société et l'opinion publique.(...) Ma seule réserve concerne les cours d'assises un peu « fast-food », où l'on vous jette comme juré et, trois jours après, vous devez décider de la vie d'un accusé...Parfois, les jurés n'ont pas le temps de passer de leur réflexe sécuritaire et répressif de citoyen à celui d'un juge, qui doit mettre dans la balance des éléments de personnalité, de vécu, etc. »

En demandant à la victime de s'exprimer sans cesse et sans délai, c'est cette fonction de Tiers que l'on fragilise, avec beaucoup d'immodestie et de légèreté. L'émotion non contenue se propage alors dans le corps social, avec les effets dévastateurs que l'on a observés.

Observons que la veille, dans le même journal, l'écrivain Thomas Gunzig fait un parallèle : une certaine demande sociale pose qu'il faudrait « responsabiliser » les enfants (si ce n'est les parents, comme le voudrait la réforme de la loi de 65 hâtivement votée après le décès de Joe Van Holsbeek...), alors que personne, dans la crise financière qui frappe les Etats-Unis, ne semble réclamer que « la centaine de types vraiment influents des banques d'affaires » endossent la responsabilité de ce qu'ils ont créé.

Par-delà ce contraste, il faut noter un fonctionnement semblable plus profond.

La crise des « subprime » vient de la vente forcée de crédits à risques à des particuliers ; ces créances douteuses ont ensuite été diffusées par des intermédiaires dans le champ financier, en étant incorporées à d'autres produits, jusqu'à menacer l'équilibre de tout le système.

Les produits immatériels (comme la médiatisation d'une réalité) n'échappent pas au même fonctionnement : des ventes forcées de tranches de vie sont réalisées, elles sont sans coup férir transformées en croyances douteuses par des intermédiaires peu regardants, puis diffusées dans tout le corps social, avec le risque d'une contagion menaçante.

Entre le Délégué général et la « meute de fauves », il y a dès lors bien du monde...

### *L'accident du temps<sup>4</sup>*

Une autre dimension du problème est la précipitation dans laquelle tout cela a été effectué. Bernard De Vos est appelé à s'exprimer en urgence, le lendemain même du verdict, à la place de l'interview prévue : celle d'Armand De Decker, troisième personnage de l'Etat, un des médiateurs royaux de surcroît, et de Vincent de Coorebyter, directeur général du CRISP. L'improvisation est telle que l'on n'a pas eu le temps de rectifier les informations sur le site de la RTBF...

A quoi sert et que vaut une telle réflexion dans l'urgence ? Un mandataire public comme le Délégué Général, dont la mission impose prise de recul et réflexivité (n'attend-on pas de lui qu'il se place « au-dessus de la mêlée » ?) a-t-il quelque chance d'être entendu dans ces conditions ? Est-ce là respecter sa fonction ?



Il est temps de dire que le Temps est l'architecte de la pensée<sup>5</sup> et il n'est pas très honorable pour un média de service public de polluer la pensée collective par une précipitation inutile, inspirée par le souci de gagner des parts de marché en « étant le premier sur la balle ». Le jeu des annonces et désannonces dont la RTBF est devenue elle aussi friande ne permettait-il pas facilement de laisser un minimum de temps au temps dans cette situation ?

Notons que « l'accident du temps » se répercute jusque dans la tenue de l'émission, dont la durée est raccourcie par de nombreux spots publicitaires : le style d'interview choisi est celui de l'interruption systématique, ne laissant à l'invité guère d'occasion de développer un argument un peu soutenu.

Ce style « nerveux » (c'est-à-dire agressif)<sup>6</sup>, loin de produire de la signification, précipite chacun dans un formatage, au détriment de la pensée et du sens : la « virtuosité » du journaliste place le répondant dans l'obligation de recourir à de « petites phrases » « bien senties », dont le coût social et politique est toutefois très élevé, puisqu'il jette sur tout intervenant « formellement » un voile de soupçon (l'agressivité questionnante semble supposer que l'invité « ne dit pas tout »), favorisant une réception poujadiste généralisée.

Voyons cet extrait de l'interview, où Bernard De Vos est interrompu à deux moments où il allait apporter un peu de nuance dans le débat. Bernard De Vos tente de s'expliquer sur les sanctions qui sont des mesures éducatives (comme la mise à l'écart dans une IPPJ) :

«Un IPPJ n'est pas une prison, c'est un lieu éducatif fermé avec un projet pédagogique réfléchi. J'ai du mal parfois à faire l'apologie des IPPJ parce que ça doit être la dernière solution. Et pour moi, c'est la dernière solution, c'est ... - nous ne saurons jamais en quoi il peut s'agir d'une solution, ce qui est un point-clé, puisque Benoît Patris l'interrompt :

Vous n'êtes pas d'accord avec les Juges de la jeunesse qui disent qu'il n'y a pas assez de places en IPPJ justement ?

Réponse :

Il faut rester aussi, il faut avoir un peu de mesure dans cette affaire-là, je veux dire à chaque fois qu'il y a un problème dans un IPPJ, tous les médias sont sur l'affaire, il faut quand même savoir qu'il y a beaucoup de manques,

- Bernard De Vos est de nouveau interrompu et son raisonnement sur l'unité et la pertinence du système de l'aide à la jeunesse doit être remis à plus tard :

BP Les médias, parce que les médias sont alertés par les Juges eux-mêmes ?

Les auditeurs sont ainsi privés de deux éléments fondamentaux de compréhension : le sens et l'efficacité des mesures éducatives ; la cohérence du système tout entier.

Comment ne pas comprendre que plus d'un auditeur « entendra » qu'il n'y pas de sanctions, et que Bernard De Vos est seul au monde : la double interruption inopportune contient en quelque sorte un message dans la succession même des éléments<sup>7</sup> : « même les Juges de la jeunesse veulent de la répression »).



## *L'ambiguïté d'une double posture*

La RTBF se targue souvent d'être un média d'investigation : des enquêtes, supposées fouillées, « révèlent » des aspects de la réalité qui sont supposés ignorés de son public<sup>8</sup>.

Mais le média entend aussi se faire la caisse de résonance des questions et avis « citoyens » : un blog, des interventions en direct leur « donnent la parole », dans une espèce de « pensée » directe, qui est à la pensée ce que la démocratie directe est à la démocratie : très souvent une caricature, par la force des choses.

Mais s'il n'y a pas de « modalisation » dans les questions (« notre enquête montre que » versus « certains pensent que »), il s'installe une ambiguïté de posture : qui parle ? Est-ce le réalisateur d'une investigation sérieuse ou est-ce la voix du « grand » public ?

A force d'être systématisée, cette ambiguïté de posture crée une redoutable assimilation : « résonner (« hurler au loup avec les autres »), c'est investiguer » - la formule est digne de celles d'Orwell dans son roman *1984* : « La guerre, c'est la paix, la liberté, c'est l'esclavage », etc.

Il faudrait passer en revue toutes les questions posées par le journaliste au Délégué Général pour voir combien la **forme de l'investigation** est plaquée sur un **contenu de résonance**, produisant les effets que l'on sait.

L'invité, par exemple, n'a même plus la possibilité de s'expliquer sur son choix musical, celui-ci est approprié et interprété sauvagement par le journaliste.

En l'occurrence, Bernard De Vos avait choisi un texte fort complexe d'Art Mengo

« La mer n'existe pas ». Benoît Patris s'en empare sans ménagement, et avec une grande légèreté enchaîne :

« « La mer n'existe pas », apparemment la logique judiciaire non plus... »

Le ton est donné. Les propos du Délégué Général seront systématiquement dévoyés, dans le sens supposé du laxisme :

BD

« Alors forcément pour des jeunes (le Délégué parle donc **des** jeunes) qui sont en période de questions, de questionnement sur le sens de la vie, sur...les mettre en prison sans soutien, c'est complètement absurde, c'est contre-productif .

BP

Et par rapport à un geste comme ça, qui est quand même grave, gravissime, pas de sanction ? »

On voit que le malentendu que nous évoquions en début d'analyse est **produit** par la confusion de niveaux (le système, les faits) dont le journaliste est responsable, de par la posture ambiguë adoptée, comme nous l'avons dit.

La plupart des questions posées se feront d'ailleurs dans cette confusion, ouvrant la voie aux réactions poujadistes déplorées en liminaire. Le sommet sera atteint lorsque le journaliste lancera sa fausse alternative :

« Qui doit-on protéger prioritairement Adam ou Joe ? »

au lieu de rebondir sur l'analyse des causes proposées par l'invité :

« Récemment, une émission dans une chaîne de télévision concurrente, proposait même (à un jeune) comme



responsabilité de choisir le conjoint d'une maman séparée. Donc, je veux dire, s'il n'y a pas plus incestueux que ça, si on incite nos gamins à ne pas tenir leur place, forcément ils ne la tiendront pas. Si on les incite à consommer, si on les incite à être tout puissants, ils seront tout-puissants, ils consommeront. Et les libertés individuelles n'ont jamais aussi été élevées, mais le lien social n'a jamais été aussi pauvre. »

### *Quelle conscience de classe ?*

Nous avons rappelé plus haut l'avis de Pierre Chomé sur le jury populaire, se faisant l'écho des doutes de Sartre à propos de la justice de classe. C'est réaffirmer la nécessité de la distance par rapport à la complicité possible des représentations : juger est un travail d'éloignement, de comparaison, de réflexion sur les causes, etc.

Les réactions immédiates des auditeurs auxquelles le Délégué Général a été soumis n'ont pas pu prendre ce recul. Nous pensons que le dispositif de l'émission ne leur laissait que peu de chance d'y parvenir. Les réactions qui ont été les leurs sont loin d'être spontanées : elles ont été produites par tout un dispositif dont la responsabilité est écrasante en la matière.

Il reste à espérer que la possibilité de l'exercice de la pensée reste la finalité poursuivie dans nos sociétés qui sont devenues, dit-on des « sociétés de l'information ».

Il conviendrait pour ce faire que les impératifs économiques de classe, qui sont imposés au champ médiatique (la « conquête des parts de marché »), se

voient enfin opposer des contrepoids ou des contre-pouvoirs ; ce rééquilibrage permettrait certainement aux journalistes de retrouver des conditions de travail plus favorables au recul critique. La démocratie y trouverait certainement son compte.

### Notes

- 1 Cfr nos analyses sur le champ médiatique publiées dans ce magazine.
- 2 Pour une analyse plus complète, voir J. Blairon et E. Servais, *L'institution recomposée, tome 1, Petites luttes entre amis*, Bruxelles, Luc Pire, 2001.
- 3 « Les verdicts rendus aux assises sont souvent des verdicts d'apaisement », in *Le Soir*, 25 septembre 2008, p. 18. L'intervention de Pierre Chomé s'inscrit dans un numéro où le quotidien s'interroge sans ambages, en première page : « Faut-il réformer la Cour d'assises ? » ; nous ne sommes que le surlendemain du verdict...
- 4 C'est une expression de Paul Virilio, dont le travail sur « la pollution des distances » est incontournable en la matière.
- 5 N'est-ce pas une des leçons de l'immense travail de Marcel Proust ?
- 6 Benoît Patris n'a pas tardé à verser dans le moule coulé par son prédécesseur, promu à de plus hautes fonctions... Nous nous souvenons d'une interview de Dan Van Raemdonck, Président de la Ligue des Droits de l'Homme, réalisée par Jean-Pierre Jacquemain. L'invité s'était fait interrompre brutalement dans un raisonnement : « Vous parlez comme un sociologue de gauche... » : une



double tare pour un journaliste pressé et empressé de pressurer son invité ?

- 7 La sémiotique a bien montré que la succession des éléments d'un texte pouvait contenir en elle-même et par elle-même une signification. Jean Ricardou a appelé ce fonctionnement le « récit inénarrable ».

- 8 Cfr l'émission « Bye bye Belgium », que nous avons commentée dans notre texte « L'immodestie et l'appauvrissement », in <http://www.intermag.be>, rubrique « analyse et études », « champ médiatique ».